



# FONDS D'AIDE A LA RÉFORME TERRITORIALE : DEMANDE DE DEROGATION MISSIONS ANNEXES CTO PDL



# I – Présentation

- Contexte : FART versé à la Ligue Régionale PDL pour le recrutement de son DT et son CTO après décision du BF du 19 octobre 2018.
- Projet LR PDL: Recrutement d'une nouvelle CTO qui est aussi **arbitre HN** en remplacement d'Aurélie BONNAN qui quittera ses fonctions de CTO prochainement.
- Problématique: FART versé en 2018 lorsque les conditions d'octroi étaient remplies par Sonia CHESNAIS, première CTO de la Ligue PDL, engagée en qualité de Cadre Technique Fédéral le 1er juillet 2017 pour exercer le poste de CTO au sein de la Ligue régionale PDL, puis par Aurélie BONNAN, 2<sup>ème</sup> CTO de la Ligue Régionale PDL.

Il est à noter que conformément aux conditions validées par la FFBB, les fonds du FART ne peuvent être débloqués pour le recrutement d'un CTO inscrit sur les listes d'arbitres HN.

## II – Proposition

- En cas de recrutement par la Ligue Régionale PDL d'une CTO qui est aussi arbitre HN, remboursement partiel de l'aide fédérale en tenant compte d'une dégressivité depuis le début de l'embauche de la première CTO (1<sup>er</sup> juillet 2017) et en fixant le point zéro (durée au-delà de laquelle la LR PDL n'aura plus à rembourser une partie de l'aide du FART).
  
- **Avis du CCN** : Défavorable à la dérogation



**FFBB**

FÉDÉRATION  
FRANÇAISE DE  
BASKETBALL

117 RUE DU CHÂTEAU DES RENTIERS - 75013 PARIS  
T 01 53 94 25 00 - F 01 53 94 26 80